

## Liste des journaux habilités pour les annonces judiciaires et légales

Le tribunal est chargé d'effectuer la publication dans le journal d'annonces légales, choisi par l'association. Vous avez le choix entre les différents journaux ci-dessous, selon le département du siège de l'association :

Bas-Rhin		Haut-Rhin		Moselle	
<b>Les Dernières Nouvelles d'Alsace</b>	1,82 € HT le millimètre colonne	<b>Les Dernières Nouvelles d'Alsace</b>	1,82 € HT le millimètre colonne	<b>Le Républicain Lorrain</b>	1,82 € HT le millimètre colonne
<b>L'Ami Hebdo</b>	Forfait de 76 € TTC	<b>L'Ami Hebdo</b>	Forfait de 89,30 € TTC	<b>L'Amis des Foyers Chrétiens</b>	Forfait de 76 € TTC
<b>Les Affiches d'Alsace et de Lorraine – Moniteur</b>	Forfait de 76 € TTC	<b>Les petites affiches du Haut-Rhin</b>	1,82 € HT le millimètre colonne	<b>Les Affiches d'Alsace et de Lorraine – Moniteur des soumissions et des ventes</b>	Forfait de 76 € TTC
<b>L'Est agricole et viticole</b>	Forfait de 92 € TTC	<b>Le paysan du Haut-Rhin</b>	Forfait de 92 € TTC	<b>La Moselle Agricole</b>	Forfait de 117,77 € TTC pour le TI de Metz 1,82 HT le millimètre colonne pour les autres TI
<b>L'Alsace (pour le secteur Sélestat-Erstein)</b>	1,82 € HT le millimètre colonne	<b>L'Alsace</b>	1,82 € HT le millimètre colonne	<b>La semaine Metz Thionville Moselle</b>	1,82 € HT le millimètre colonne
		<b>Le Journal des Ménagères</b>	1,82 € HT le millimètre colonne		

### L'association doit prendre en charge les frais de publication :

Les tarifs de publication peuvent être établis selon un forfait ou à la ligne (coût au millimètre colonne).

**Concernant le tarif au millimètre colonne, attention, le coût peut varier et augmenter très vite en fonction de la taille de l'annonce. Le millimètre colonne est de 1,82 € HT pour l'Alsace et pour la Moselle (tarif préfectoral 2018).**

Certains journaux proposent d'établir des devis avant de publier l'annonce. Se renseigner directement auprès des journaux ou auprès du tribunal chargé d'effectuer la publication.

